

Extrait du site UGTG.org

url :Â <http://ugtg.org/spip.php?article1762>

**UGTG CrÃ©dit Agricole : Notre silence  
depuis 1996 pourrait se transformer EN UN  
DESORDRE INSUPPORTABLEâEuros! Pa  
mannyÃ© Sendikalis**

Date de parution : 29 novembre 1999

- ActualitÃ© -

Date de mise en ligne : mardi 3 avril 2012

Mis Ã jour le : mardi 3 avril 2012

---

UGTG.org

---

## AtansyonâEuros! Ni silans ka fÃ² onlÃ² dÃ©zÃ²d !

Pour la 4<sup>me</sup> fois, la Direction du CrÃ©dit Agricole de Guadeloupe, en la personne de Madame CHARPENTIER, Messieurs FLEREAU, BLAZE et COICOU tentent dâEuros"obtenir le licenciement de notre dÃ©lÃ©guÃ© syndical Elie VARIEUX.

AprÃ©s le refus en 1996 de lâEuros"Inspecteur du Travail et du MinistÃ©re des Affaires Sociales, et en novembre 2011 de lâEuros"Inspecteur du Travail, les PELAGE du CrÃ©dit Agricole ont une 4<sup>me</sup> fois demandÃ© au MinistÃ©re lâEuros"autorisation de licencier Elie VARIEUX.

Il nâEuros"y a pas que les 4 demandes de licenciement qui sont Ã leur actif, pas moins dâEuros"une dizaine de saisines du Tribunal pour interdire Ã Elie VARIEUX, pourtant Ã©lu dÃ©mocratiquement par le personnel du CrÃ©dit Agricole, de siÃ©ger aux instances reprÃ©sentatives du personnel. Les âEurosÛâEuros"DJOUMâEuros"âEuros" ont chaque Ã©tÃ© dÃ©boutÃ©s.

CâEuros"est un vÃ©ritable acharnement, puisque Mme CHARPENTIER, Messieurs FLEREAU, BLAZE et COICOU, dans leurs demandes de licenciement, ne reprochent nullement Ã Elie VARIEUX une quelconque faute professionnelle, mais uniquement ses actions syndicales ; il est reprochÃ© Ã notre camarade :

1) Avoir demandÃ© en tant que Membre du CHSCT (ComitÃ© dâEuros"HygiÃ©ne et de SÃ©curitÃ© au Travail) Ã 2 personnes inconnues, extÃ©rieures au CrÃ©dit Agricole, de ne pas entrer par lâEuros"accÃ©s du Personnel, mais dâEuros"attendre dehors, conformÃ©ment Ã la rÃ©glementation sur la sÃ©curitÃ© en vigueur au CrÃ©dit Agricole, quâEuros"on vienne les chercher. Ces personnes, Ã ce moment-lÃ , ne portaient aucun signe qui affirmait que ce sont des clients. Le film muet des camÃ©ras de surveillance, communiquÃ© au dossier, confirme de faÃ§on trÃ©s claire quâEuros"il nâEuros"y a eu aucune agression physique ;

2) De sâEuros"Ã©tre invitÃ© Ã une rÃ©union des dÃ©lÃ©guÃ©s du personnel et de lâEuros"avoir perturbÃ©e. Nous portons Ã votre connaissance que le Code du Travail autorise un DÃ©lÃ©guÃ© Syndical Ã participer aux rÃ©unions des dÃ©lÃ©guÃ©s, sans Ã©tre convoquÃ©. Sur la soi-disant perturbation, il nâEuros"y a eu Ã ce jour aucune plainte de dÃ©posÃ©e.

3) DâEuros"avoir interrompu une rÃ©union du ComitÃ© dâEuros"Entreprise parce que les documents obligatoires que devait remettre la Direction, depuis plusieurs mois, nâEuros"ont pas une fois encore Ã©tÃ© remis alors que cette rÃ©union Ã©tait convoquÃ©e exceptionnellement pour remettre ces documents obligatoires.

Le Conseil Syndical de la Centrale UGTG invite calmement Madame CHARPENTIER, Messieurs FLEREAU, BLAZE et COICOU Ã renoncer Ã leur procÃ©dure pour que le calme social perdure au CrÃ©dit Agricole de Guadeloupe.

**NOTRE SILENCE DEPUIS 1996 POURRAIT SE TRANSFORMER EN UN DESORDRE INSUPPORTABLEâEuros!**

# SÃ0 PA KONNÃÆT KI MOVÃ0 !

P-Ã -P, le 02/04/12

UGTG CREDIT AGRICOLE